

DOCUMENTATION MATÉRIELLE : moulages de sceaux
Vers 1970
Plâtre brut et émaillé
« Archives générales du royaume », Bruxelles
Dimensions variées

Depuis l'Antiquité jusqu'à la fin des Temps modernes, apposer un ou plusieurs sceaux sur un acte est la façon officielle d'en établir l'authenticité et la validité. Les sceaux sont pour la plupart en cire, mais il en existe aussi en métal, précieux ou non. Ils portent l'empreinte d'une personne ou d'une institution et sont plaqués sur le document ou pendus à l'aide de bandelettes. Par leurs dessins, ils témoignent indirectement des manières de vivre (vêtements, outillages, etc.) et de penser (représentation de soi, de sa fonction, etc.) d'autrefois.

Les Archives générales du Royaume à Bruxelles possèdent une collection de presque 38000 moulages de sceaux. Bon nombre d'entre eux sont aujourd'hui consultables en ligne sur le site Internet des A.G.R.

Au début des années 1960, l'archiviste général proposa de faire des copies des moulages des sceaux les plus évocateurs pour répondre à la demande du public et, plus particulièrement, des enseignants. Entre 1969 et 1985, plus de 150 000 copies furent ainsi vendues par le service éducatif des A.G.R.

La plupart des copies de moulages sont en plâtre blanc. Quelques-uns, parmi les plus prestigieux, sont en plâtre émaillé imitant la couleur d'origine. Ci-dessous, on reconnaît de gauche à droite et de haut en bas, le sceau du Chapitre de Nivelles (1443), celui de la Ville de Leuven (1262), ceux des Orfèvres, Meuniers et Bateliers de Bruges (1436) et celui de la Ville de Tournai (XIVe siècle).

